



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Centrale des TSEF – 9 mars 2015

La DRH/MD a convié les commissaires paritaires le lundi 9 mars 2015 afin de former la nouvelle commission suite aux élections du 4 décembre 2014.

ORDRE du JOUR de la CAPC du 9 mars 2015 compétente à l'égard des TSEF :

- Désignation du secrétaire adjoint ;
- Approbation du règlement intérieur ;
- Enregistrement du procès-verbal de la CAPC du 15 octobre 2014 ;
- Détachement entrant ;
- Intégrations ;
- Questions diverses.

Cette CAPC a été présidée par Monsieur MERCIER, Administrateur civil hors classe, adjoint à la sous-directrice de la gestion du personnel civil (SDGPC).

Le président informe qu'une formation d'une demi-journée sera dispensée dans quelques semaines pour les nouveaux membres élus.

Le président rappelle l'importance de l'assiduité pour que le quorum (3/4 des membres) soit respecté.

Le président rappelle les points les plus importants notamment sur le nombre minimum de 2 CAPC par an, le droit de parole des suppléants, le rôle du procès-verbal, la règle de confidentialité des débats sur les dossiers individuels. GPC gère 39 CAP tous corps confondus.

M. BERENGUIER, chef du bureau de la gestion ministérielle des fonctionnaires du département GM/RHC, précise la suppression du mémoire de proposition à l'avancement et la mise en place généralisée dès 2016, d'un processus informatisé centré exclusivement sur le CREP et une liste ou fiche de proposition à l'avancement. Ainsi, la dématérialisation de l'avancement, en cours d'expérimentation au sein du ministère de la défense, et notamment lors des CAPL du CMG de Toulon qui se sont déroulées au mois de janvier (AA et SA), engendrera la disparition du mémoire de proposition à l'avancement pour les agents conditionnant ou proposables.

Le CREP deviendra donc l'unique document exploité au sein des commissions d'harmonisation

et de synthèse à l'avancement de grade et la promotion de corps. Seuls les CREP des agents proposés par l'administration seront accompagnés d'une fiche de proposition avec commentaire.

De manière unanime, les organisations syndicales font part de leurs inquiétudes dans la mise en place de ce nouveau système automatisé de proposition à l'avancement. Elles portent, entre autres, sur des points tels que :

- La disparition de l'historique de la carrière de l'agent qui n'apparaît pas sur le CREP ;
- L'antériorité passée dans un autre corps de même catégorie (catégorie B avant la réforme du NES) ;
- La protection des données individuelles ;
- L'organisation du nouveau processus de proposition à l'avancement.

Un point précis et complet sera fait lors de la prochaine CAPC. Par ailleurs, les organisations syndicales expriment le souhait d'être consultées, dès lors que le processus de validation par l'administration de la dématérialisation de l'avancement sera engagé, à l'issue des expérimentations ciblées jusqu'en 2016 sur certains corps.

Etaient présents afin de vous représenter :

Frédéric SIMON
Sylvain SAISSET
Jean-Pierre MENARD
Patrick LYSIK

Approbation du règlement intérieur :

En préambule, le président informe qu'un guide de fonctionnement des CAPC et CAPL à l'usage des CMG, sera prochainement diffusé.

Le président rappelle que le règlement, même s'il est issu de textes généraux, ne concerne que cette CAPC.

Ajout à la fin de la première phrase de l'article 15 traitant de la suspension de séance « y compris à la demande des représentants du personnel ».

Le règlement intérieur a été approuvé.

+ Les avancements :

Un calendrier pour rattraper les retards d'avancements a été fixé :

Pour le Passage de TSEF en IEF, la CAPC du 18 juin traitera des avancements au titre de l'année 2015, et celle du 10 décembre, des avancements au titre de l'année 2016.

Pour le passage d'ATMD en TSEF, la CAPC du 21 mai traitera des avancements au titre de l'année 2015, en principe, 66 avancements seront prononcés.

Et celle du 15 octobre, traitera des avancements au titre de l'année 2016.

Recrutements par la voie du concours :

Des concours internes/externes seront organisés en 2015 pour l'accès au grade de TSEF3 et TSEF2, où seulement quelques dizaines de postes seraient proposés

Pour l'accès au grade TSEF3, recrutement dans 4 spécialités :

Achats, informatique, maintenance mécanique et télécommunication.

Pour l'accès au grade de TSEF2, recrutement dans 5 spécialités :

Génie civil étude technique, informatique, mécanique étude, qualité, santé/sécurité/environnement du travail et télécommunication.

+ Questions Diverses

RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire)

Le corps des TSEF sera concerné en 2016 par la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire, qui ne s'appuiera pas sur les REO des établissements, mais sur les fiches de poste, et notamment sur les niveaux de responsabilité (NR) définis par le référentiel des emplois de la défense (REDEF).

Des groupes de travail mis en place par la DRH-MD/ RSSF vont se réunir en 2015 pour fixer les quotas de répartition dans les 3 groupes du RIFSEEP, ainsi que la nomenclature des types de postes à classer dans les groupes.

Fiche de poste

Un effort doit être fourni par les RH de proximité, notamment en amont de l'entretien du CREP, pour que la fiche de poste soit en cohérence avec l'emploi réellement tenu par chaque agent.

Les travaux sur les fiches de poste devront être affinés en 2015, avant l'arrivée en 2016, du référentiel des emplois ministériels (REM).

Examens professionnels

Les taux de $\frac{3}{4}$ aux choix, $\frac{1}{4}$ à l'examen restent inchangés.

Recrutements au titre de l'article 4139

Le recrutement tous corps confondus en 4139-2 :

A compter du 01/09/2015 par la voie classique :

+ 400 postes.

A compter du 01/07/2015 par la voie du rééquilibrage : **+ 200 postes** (recrutement du militaire sur le même poste)

+ Demandes de détachement

1 détachement entrant d'organismes extérieurs vers le ministère de la défense :

Détachements entrants d'organismes extérieurs vers le Ministère de la Défense		
Grade d'origine	Administration d'origine	Grade d'accueil
Rédacteur, de catégorie B de la fonction publique territoriale	Conseil Général de la Haute Marne	TSEF 3

+ Demandes d'intégration

Les 5 demandes d'intégrations se répartissent ainsi :

Intégration au Ministère de la Défense		
Grade d'origine	Administration d'origine	Grade d'accueil
SACE	Ministère de la défense	TSEF 1
SACE	Ministère de la défense	TSEF 1
Technicien paramédical civil de classe supérieur	Ministère de la défense	TSEF 1
Technicien paramédical civil de classe supérieur	Ministère de la défense	TSEF 1
SACS	Ministère de la défense	TSEF 2

+ Informations complémentaires

Structure du corps au 31/12/2014 :

	Effectif réel au 31/12/2014	Pyramidage constaté au 31/12/2014
TSEF1	1 327	28%
TSEF2	1 750	37%
TSEF3	1 669	35%
TOTAL	4 746	100%

§ § §

Prochaine CAPC : le jeudi 21 mai 2015.

L'avancement de corps sera traité lors de cette CAPC.



web